

LE PETIT JOURNAL



Juin 2015

CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr
www.haudainville.eklablog.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les
adjoints se tiennent à
votre disposition le
Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible
auprès du secrétariat de
la Mairie.

En dehors des
permanences ci-dessus
et **en cas d'urgence**
vous pouvez contacter le
Maire ou les adjoints aux
numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

Jean-Luc Lorin
06.68.44.09.73

LE MOT DU MAIRE



La période estivale qui s'ouvre devant nous ne marque pas la fin des activités, bien au contraire : travaux et organisation du centre de loisirs sont au menu.

Le centre de loisirs, bien que relevant de la compétence de la communauté d'agglomération du Grand Verdun, sera, pour des raisons pratiques, mis en place cette année par la municipalité avec le Centre Social Pauline Kergomard. A partir de l'an prochain, le centre de loisirs sera géré par la communauté d'agglomération. La volonté politique est de conserver des activités de proximité tout en optimisant son organisation et la qualité des prestations proposées. Les enfants de 4 à 11 ans pourront ainsi, pendant 4 semaines, bénéficier d'activités très diversifiées.

Afin de tendre vers une harmonisation des tarifs sur l'ensemble de la communauté d'agglomération, il a été décidé de modifier la politique tarifaire dès cette année en appliquant un tarif variable selon le niveau de ressources des familles. Cependant aucune famille, quel que soit son niveau des revenus, ne participera à plus de 59% du coût, la collectivité prenant en charge la différence. (Voir l'article détaillé sur ce sujet). Quant aux NAP, elles seront organisées par la communauté d'agglomération à la prochaine rentrée avec une prise en charge intégrale du coût par la collectivité.

Travaux route de Belrupt : Prochainement débiteront les travaux sur le tronçon allant de la sortie du village jusqu'au pont de Belrupt. Ces travaux, portés par la communauté d'agglomération, consisteront principalement à la consolidation de l'accotement, à un léger élargissement de la voie, une bande piétonne mieux aménagée et au remplacement des bornes béton par des balises plus hautes et plus espacées. Nous communiquerons sur les conditions de circulation quand nous aurons un peu plus de précisions sur le déroulement précis de ces travaux.

Traversée de notre village : Importante circulation dans la nuit du 15 au 16 juillet. En raison d'importants travaux sur le viaduc de l'autoroute, la circulation sera coupée sur celle-ci et déviée par Haudainville pendant cette nuit du 15 au 16 juillet.

Louis KUTSCHRUITER

AGENDA



- ✓ **18/06** : Réunion de présentation du Centre Aéré à 18 h 30
- ✓ **20/06** : Initiation Foot et Rugby
- ✓ **26/06** : Soirée théâtre du SLC La Beholle
- ✓ **28/06** : Spectacle de danse
- ✓ **30/06** : Fête de l'école
- ✓ **04/07** : Théâtre « ados »
- ✓ **14/07** : Animations et repas républicain du 14 juillet

ETAT CIVIL



Naissance :

Valentine PETITPAS le 2 mai,
Camille ROMEU, le 12 mai,
Kenzo SCHIRK FOURNEAU, le 18 mai

Décès :

Mme Paulette TOULY, le 9 juin 2015.



DELIBERATIONS

Centre aéré 2015 : Tarifs et convention

Comme chaque année, la commune organise un Centre de Loisirs Sans Hébergement durant les quatre semaines de juillet. Monsieur le Maire propose qu'une convention soit signée avec le Centre Social Pauline Kergomard qui a encadré le CLSH en 2014.

Pour rappel, le tarif 2014 était de 33,00 €/semaine pour Haudainville et 38,00 € pour les enfants de Belrupt. Sachant que le coût par enfant pour la commune est de 22,00 €/jour et afin de se rapprocher des tarifs en cours à la Communauté d'Agglomération, il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants pour 2015 :

	Quotient familial CAF inférieur à 500 €	Quotient familial CAF compris entre 501 et 700 €	Quotient familial CAF compris entre 701 et 1000 €	Quotient familial CAF supérieur à 1001 €
Coût pour 1 semaine et par enfant d'Haudainville	35,00 €	45,00 €	55,00 €	65,00 €
Coût pour 1 semaine et par enfant de Belrupt et extérieurs	43,00 €	53,00 €	63,00 €	73,00 €

Si vous bénéficiez d'une aide aux loisirs de la CAF :

	Quotient familial de 0 à 500 €	Quotient familial de 501 à 700 €	Quotient familial compris entre 701 € et 1000 €	Quotient familial supérieur à 1 001 €
Coût résiduel pour la famille pour 1 semaine et par enfant d'Haudainville	5,00 € (soit 1,00 € par jour)	20,00 € (soit 4,00 € par jour)	55,00 € (soit 11,00 € par jour)	65,00 € (soit 13,00 € par jour)
Coût résiduel pour la famille pour 1 semaine et par enfant de Belrupt et extérieurs	13,00 € (soit 2,60 € par jour)	28,00 € (soit 7,60 € par jour)	63,00 € (soit 12,60 € par jour)	73,00 € (soit 14,60 € par jour)

Si vous bénéficiez d'une aide de la MSA :

	Sans condition de ressources
Coût résiduel pour la famille pour 1 semaine et par enfant d'Haudainville	Entre 7,50 € et 37,50 € (soit entre 1,50 € et 7,50 € par jour)
Coût résiduel pour la famille pour 1 semaine et par enfant de Belrupt et extérieurs	Entre 15,50 € et 45,50 € (soit 3,10 € et 9,10 € par jour)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la tarification du centre de loisirs comme proposée, accepte que la convention soit passée avec le Centre Social Pauline Kergomard et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Acceptation du plan de financement pour achat de matériel informatique :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité pour la commune de changer le matériel informatique ainsi que le photocopieur afin d'assurer de manière efficace la dématérialisation des documents mais également de permettre une liaison en réseau avec les services de la communauté d'agglomération.

Une demande de subvention a été faite auprès des services de la préfecture au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'achat d'un photocopieur ainsi que le matériel informatique pour un montant de 4 983,23 € HT et le plan de financement comme proposé. Monsieur le Maire est chargé de signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adhésion au service Mutualisé d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme :

La Loi ALUR (accès au logement pour un urbanisme rénové), promulguée le 27 mars 2014, dispose qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ne seront plus mis à disposition gratuitement des communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et/ou d'un POS membres d'un EPCI regroupant plus de 10 000 habitants ainsi que les communes couvertes par une carte communale avec prise de compétence urbanisme.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 20 FEVRIER 2015 (SUITE)



La DDT limitera son instruction aux communes disposant d'une carte communale sans prise de compétence ou aux communes sous régime du Règlement National d'Urbanisme jusqu'au 31 décembre 2016.

Suite au désengagement de l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) a créé, par délibération en date du 5 mai 2015, un service commun mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) comme le permet l'alinéa 1 de l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise : « En dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs communes membres peuvent se doter de services communs ».

Ce service commun ne constitue pas un transfert de compétence, il ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne l'accueil de ses administrés, la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes, qui restent de son seul ressort. Le service commun ADS instruira les actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire de la commune relevant de la compétence du Maire, à savoir :

- Les permis de construire
- Les permis de démolir
- Les permis d'aménager
- Les déclarations préalables
- Les certificats d'urbanisme article L.410a du Code de l'urbanisme
- Les certificats d'urbanisme article L.410-1b du code de l'urbanisme
- Les autorisations de travaux liés aux établissements recevant du public (ERP)

Cette initiative permettra de créer une relation de proximité avec les pétitionnaires, de faire bénéficier les communes d'une expertise identique sur l'ensemble des communes adhérentes au SMIAU et de garantir la sécurité juridique des actes que les maires sont appelés à signer en matière d'urbanisme.

Ainsi un projet de convention a été élaboré. Il prévoit la création de ce service à compter du 1^{er} juillet 2015 et précise les attributions des agents rattachés à ce service dont la gestion relève de la CAGV. Il détaille les missions dévolues au SMIAU et celles restant de la compétence du Maire et détermine les modalités de participation financière des communes et de la CAGV, à savoir :

- 20% du coût du service à répartir entre les communes, en fonction du nombre d'habitants,
- 80% du coût du service à répartir entre les communes en fonction du nombre de dossiers traités chaque année en appliquant un coefficient de pondération.

Afin de limiter l'impact sur les communes, il est proposé que les coûts d'investissement liés à la mise en place du service mutualisé soient pris en charge par la CAGV et que seuls les salaires des agents de l'équipe du service mutualisé soient pris en compte pour la refacturation aux communes.

Cette convention est établie pour une année, reconductible tacitement, mais pourra être modifiée au vu de cette 1^{ère} année de fonctionnement. A titre d'information, au vu du nombre d'autorisations d'urbanisme de l'année 2013 sur le territoire de la CAGV, le montant prévisionnel de la dépense s'élève en moyenne à 3,33 €/habitant.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adhérer au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme mis en place par la CAGV, à compter du 1^{er} juillet 2015,
- d'autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée, qui précise notamment les modalités de fonctionnement, de financement du SMIAU et les rôles et obligations respectifs de la CAGV et de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte d'adhérer au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme mis en place par la CAGV, à compter du 1^{er} juillet 2015, d'autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée, qui précise notamment les modalités de fonctionnement, de financement du SMIAU, et les rôles et obligations respectifs de la CAGV et de la Commune.

Dématérialisation des documents officiels (ACTES):

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de dématérialiser tous les documents officiels (délibérations, arrêtés, budgets, etc...) pour les envois en préfecture. Une convention doit être signée entre la préfecture et la commune ainsi que le choix d'un site d'hébergement. La communauté d'Agglomération du Grand Verdun ayant un site (S2LOW), il est proposé à l'assemblée d'utiliser les mêmes données que la CAGV. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à ce dossier.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 20 FEVRIER 2015 (SUITE)



INFORMATIONS

Vie du village : Le vide-grenier a eu lieu le 8 mai avec 120 participants dont 29 extérieurs. La marche de nuit s'est déroulée dans la bonne humeur avec 70 marcheurs.

Chasse : Les baux de chasse sont en cours de signature.

Travaux :

- Des travaux de réfection du viaduc de l'autoroute sont en cours. Le chemin longeant l'autoroute est fermé jusqu'à la fin des travaux afin de permettre aux entreprises d'installer leur lieu de vie pendant cette période. L'autoroute sera fermée dans les deux sens dans la nuit du 15 au 16 juillet.
- La pose des volets à la salle polyvalente est terminée.
- Une réunion avec les services de la communauté d'agglomération aura lieu le 04/06 pour affiner les travaux 2015 (septembre/octobre) qui sont programmés sur la commune (route de Belrupt).
- L'entreprise ARCESILAS interviendra pour la réfection du mur sur le parking de la mairie ainsi que pour la dalle et le portail de l'ancien presbytère.
- Une visite du captage d'eau de Belrupt est prévue le 20 juin à 14 h 00.

INEOS : Suite au projet de protection des populations envoyé par INEOS, une lettre a été adressée à Monsieur le Préfet pour demander que l'installation d'une sirène, seul moyen efficace pour répondre au cahier des charges du plan de protection des risques INEOS, soit financée par l'ETAT et/ou par INEOS.

PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

PEUR DE PARTIR EN VACANCES ?



C'est bientôt le temps des vacances, temps de l'insouciance mais surtout temps de la vigilance. L'actualité en Meuse, aussi, incite à vous montrer vigilants même si vous êtes chez vous. Ne laissez pas entrer des personnes inconnues même s'il s'agit de femmes et d'enfants ; En cas de doute, faites appel à un voisin ou à la Police en composant le 17.

Si vous partez en vacances, prenez vos précautions :

- Assurez-vous d'avoir verrouillé l'ensemble des issues,
- Ne laissez pas traîner outils ou échelles autour de votre domicile,
- Transférez vos appels sur un téléphone portable ou une autre ligne,
- Ne mentionnez pas votre absence sur votre répondeur ou sur les réseaux sociaux,
- Prévenez un voisin de votre départ : il relèvera le courrier, ouvrira les volets.

Signalez votre départ auprès des services de Police qui organisent « l'Opération Tranquillité Vacances ». Des patrouilles de surveillance seront organisées.

Sensibilisez votre entourage aux réflexes de sécurité et à l'intérêt d'une surveillance mutuelle en cas d'absence.

Si malheureusement vous êtes victimes ou témoins d'un cambriolage, n'intervenez pas, ne touchez à rien mais composez le 17 ou le 112.

VOYAGE SCOLAIRE

Les élèves des classes de CP/CE1 de M. Rouyer et CE1/CE2 de Mme Hurlain se rendront à Nancy au Musée des Beaux-Arts et à l'Aquarium le jeudi 25 juin 2015.

Au programme de cette journée :

- Au musée des Beaux-Arts : visite guidée et découverte de tableaux sur le thème de l'eau,
- A l'Aquarium : visite guidée, découverte de la faune et de la flore des fonds sous-marins,
- La Place Stanislas : architecture et fontaines,
- Les jardins de la pépinière.

Les élèves de maternelle TPS/PS de Mme Morville et MS/GS de Mme Florimont se rendront le même jour au Parc Zoologique d'Amnéville pour découvrir les animaux des cinq continents et assister à plusieurs spectacles proposés par le parc.

Une belle journée pour tous en perspective ...

PREVENTION CANICULE

On parle de CANICULE quand ces trois conditions sont réunies :

- Il fait très chaud pendant la journée,
- La nuit, la température ne descend pas ou très peu,
- Cela dure depuis plusieurs jours.



Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

- Personnes âgées : mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°. La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur « hyperthermie »
- Enfants et adultes : mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température donc je perds de l'eau : je risque la « déshydratation ».

Conseils :

- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes,
- Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé,
- Maintenir la maison à l'abri de la chaleur,
- Fermer les volets et les fenêtres aux heures les plus chaudes,
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses,
- Ne pas rester en plein soleil,
- Manger normalement (fruits, légumes, pain, soupe, etc...)
- Boire environ 1,5 l d'eau bien répartie dans la journée,
- Donner des nouvelles à votre entourage,
- Si vous êtes seule, penser à vous signaler à la Mairie.

14 JUILLET : JOURNEE REPUBLICAINE

Comme tous les ans depuis quelques années, le 14 juillet est l'occasion pour les haudainvillois de se retrouver et de passer une journée conviviale.

Dès 9h, randonnée pédestre et concours de pêche adultes, suivis à partir de 10 h 45 du concours de pêche enfants.

A midi retrouvons-nous au terrain de sport afin de partager le repas républicain. La viande est offerte par la municipalité : apportez vos salades et vos desserts à partager.

L'après-midi sera consacré à quelques activités "sportives" : football, pétanque mais aussi karaoké ...

Et en fin d'après-midi, concert du groupe « Nappage Nocturne », notre talentueux groupe local qui reprend de grands standards.

Vous êtes tous les bienvenus. Venez nombreux, partager ce moment de convivialité.



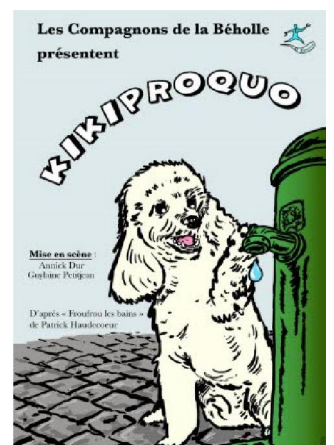
LE SLC LA BEHOLLE FAIT SON SHOW

Le vendredi 26 juin à 20 h 00 à la salle polyvalente, Les Mêmes en Scène présenteront la pièce de théâtre « Le fantôme de la Demoiselle » mise en scène par Sylvaine Duchêne : un fantôme (Alys) qui hante une maison habitée par deux sœurs (Lucie et Lisa) ... Un inspecteur de police (Louis) mène l'enquête et les visites se succèdent (Ilona, Jules, Alice et Léon) ... Quel mystère !

Suivi à 21 h 00 de « KIKIPROQUO » pièce de théâtre interprétée par les Compagnons de la Béholle et mise en scène par Guylaine Petitjean et Annick Dur.

Le dimanche 28 juin à 15 h 00 à la salle polyvalente, spectacle de danse.

Les Adoriforts (troupe de théâtre ados) ne pouvant être présents ce week-end, ils présenteront leur pièce de théâtre le samedi 4 juillet à 20 h 30 et 21 h 30 à l'espace culturel. La pièce mise en scène par Guylaine Petitjean est intitulée « Le seau et les cinq donzelles » d'Abel Neves. Elle sera interprétée par Amélie, Justine, Maud et Chloé.



ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS AU MOIS DE JUILLET



Qu'est-ce que c'est un accueil collectif de mineurs ?

Pour certains, c'est le « centre aéré », pour d'autres, c'est un « centre de loisirs sans hébergement » (CLSH), pour d'autres encore, c'est un « accueil de loisirs sans hébergement » (ALSH). Quel que soit le nom qu'on lui donne, l'ALSH est un espace où des enfants de 4 à 11 ans seront accueillis chaque jour entre le lundi 6 juillet et le vendredi 31 juillet. Cet accueil se fait de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures. Des enfants peuvent arriver dès 8 heures et peuvent quitter les lieux à 18 heures, des enfants peuvent prendre leur repas tiré du sac entre 12 et 14 heures mais il s'agit plus particulièrement des enfants dont les parents ont une activité professionnelle les obligeant à des horaires « avancés ou retardés ». Cela signifie que quelques enfants passeront 10 heures en accueil de loisirs au cours d'une journée.

Un ALSH, c'est une structure habilitée par deux instances : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations avec son service de la jeunesse et des sports et le Conseil Départemental qui donne son avis sur l'accueil des enfants de moins de 6 ans. Cette habilitation entraîne pour la Commune des obligations en matière d'encadrement des enfants (animateurs diplômés), des règles de sécurité en direction des enfants, des modalités de fonctionnement. La Commune d'Haudainville a sollicité une habilitation pour un accueil de 70 enfants encadrés par une directrice (Céline) et 8 animateurs ou animatrices.

Un ALSH, c'est une structure qui proposera chaque jour un certain nombre d'activités soit dans les locaux de la commune (salle polyvalente, école, terrain de sports), soit hors de la commune (Sonvaux, Bonzée, commune de la Marne pour une sortie dans un parc d'animation). Les animateurs organiseront des jeux collectifs, prépareront un spectacle, travailleront avec l'imaginaire des enfants, réaliseront des travaux manuels, mettront en œuvre des jeux de société, et plein d'autres choses qui feront plaisir aux enfants. Une nuit en camping est prévue. Cela veut dire des réservations, l'achat de matériel, de fournitures, des entrées, l'appel à des bus pour transporter tous les enfants, ...

Un ALSH, c'est une structure pour les enfants et organisée avec eux. Les enfants doivent profiter de ce temps de vacances, ils doivent passer de bons moments, ils doivent être joyeux mais ils doivent aussi vivre avec d'autres enfants dans un climat de détente et de loisirs.

Un ALSH, c'est aussi le paiement des salaires des animateurs, c'est le paiement de prestations, c'est l'achat de matériel, c'est le paiement des charges liées aux bâtiments utilisés. **Bref, chaque journée-enfant revient à 22 €.** C'est cher direz-vous ! Oui, c'est pourquoi, il est demandé à chaque famille de contribuer au financement de ces journées-enfants selon leur capacité (notion de quotient familial). Ce n'est pas une invention de la commune, c'est une pratique générale en France. C'est aussi une modalité existante aujourd'hui à Verdun et qui sera reprise en 2016 lorsque la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun assurera le fonctionnement de l'ALSH de l'été 2016.

N'oubliez pas que vous pouvez bénéficier d'une aide de vos organismes versant vos prestations familiales (CAF, MSA, Fonction Publique) mais aussi des comités d'entreprise ou d'établissement. Pensez à vous renseigner auprès du service des ressources humaines de votre entreprise. Nous vous rappelons également que vous pouvez régler le montant de votre participation en chèques CESU et que vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt dès lors que vous confiez en accueil de loisirs votre ou vos enfant(s) de moins de 6 ans.

Cette tarification vous est communiquée dans le compte rendu du conseil municipal (ci-dessus).

Compte tenu de cette tarification, une famille haudainvilloise participe au financement de 4,5 % à 59 % du prix de revient de la journée-enfant. C'est le budget communal qui supporte le résiduel.

Plein, plein d'activités et bonnes vacances de juillet aux enfants.

UN RAPPEL : BIEN VIVRE A HAUDAINVILLE ET RESPECT DE SES VOISINS

Ce bien vivre est quelque fois perturbé par des incivilités. Sans aucune mesure avec celles constatées dans les grandes villes, elles finissent cependant par ternir le quotidien paisible des habitants. Ces incivilités sont commises par des jeunes et par des moins jeunes, des actifs ou des retraités.

Merci donc à chacun de respecter les bonnes règles d'une vie collective, agréable et sereine pour tous : horaires pour tondre, vitesse de circulation dans le village, stationnement sur les trottoirs, ... Merci également aux parents de veiller aux actes des enfants et des adolescents quand ils sont livrés à eux-mêmes (et plus particulièrement dans la rue).

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : Mme Valérie Ciré – Mme Béatrice Cornélise – Mme Virginie Lambert – M. Denis Waxweiler – Mme Lucette Silvetti